

## Article L2315-33 du Code du travail

Date de mise à jour : 16 Novembre 2022

### Notre analyse

Le CSE peut transmettre certaines de ses délibérations au directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

## Article L2315-33 du Code du travail

Le comité social et économique peut décider que certaines de ses délibérations seront transmises à l'autorité administrative.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



CSE : Prérogatives en santé, sécurité et conditions de travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le Comité Social et Economique

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Santé et sécurité au travail : le rôle du CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Les 10 points clés à connaître sur le CSE

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)